

ARRETE n°101 - 2023

DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE
au nom de la commune de VILLAZ

Dossier n° DP07430323X0043		
Date de dépôt :	30/05/2023	Surface de plancher créée : m²
Affichage avis de dépôt :	30/05/2023	
Complété le :		
Demandeur :	FLANDIN GHISLAIN	Nombre de logements créés :
Demeurant à :	516 Route des Vignes 74370 Villaz	
Pour :	piscine 8x4m enterrée + volet électrique avec local technique	Destination :
Adresse du terrain :	0490 ROUTE DES VIGNES 74370 VILLAZ	
Référence cadastrale :	0B-4511	

Le Maire,

VU la demande déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006,

VU la réglementation du document d'urbanisme en vigueur applicable au projet : Ub3,

VU l'avis de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines du Grand Annecy, en date du 02/06/2023,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à VILLAZ le 12/06/2023

Le Maire,

Christian MARTINOD

